



CSAL du 06/05/2025
2^e convocation

Déclaration Liminaire

Monsieur le Président,

Si l'alliance **CFDT/CFTC** a des points de convergence avec les autres OS (budget / emplois / rémunération / conditions de vie au travail), nous restons engagés dans la défense des intérêts des agents par un dialogue social exigeant, mais constructif, sans pratiquer la politique de la chaise vide.

Nous sommes réunis comme chaque année pour évoquer un sujet crucial pour les agents :
Les emplois.

Au niveau national, la suppression de **550 emplois** constitue une **menace directe** pour la DGFIP qui n'a cessé d'en sacrifier.

Cela accentue la pression sur des équipes déjà en difficulté, notamment dans le réseau .
Une nouvelle fois, cette décision est prise au détriment des agents, des missions et des projets : De plus, l'annonce d'économies à hauteur de 40 milliards pour 2026, provoquera probablement une véritable saignée à la DGFIP l'année prochaine.

Au niveau de notre département, la fiche 3 annexe 1 indique que le mouvement se traduit par un apport de 14 créations d'emplois : + 8 A, + 2 B, + 4 C.

L'alliance **CFDT/CFTC** tient à préciser que la contribution proportionnelle justifie 6,5 suppressions d'emplois, et que nous ne pouvons en aucun cas nous accommoder de ce solde positif :

Est-il nécessaire de rappeler qu'une suppression d'emploi est toujours une suppression de trop ?

De plus, il est important de préciser que si transferts d'emplois il y a, ils s'accompagnent évidemment de nouvelles missions aux charges parfois sous-évaluées : Et les modernisations de process ne garantissent pas toujours des fonctionnalités efficaces.

Concernant le point N°2, création d'un service « facturation électronique et action économique », la DGFIP se voit attendue sur le déploiement à venir de la facturation électronique et la mise en œuvre progressive des applications et fonctionnalités jusqu'en 2028 reste ambitieuse.

la livraison des applications ne doit pas se faire sur la base de fonctionnalités dégradées, et L'alliance **CFDT/CFTC** sera vigilante des conditions de travail des agents des SIE et des PCE, qui ne peuvent pas servir de « cobayes » à des applications mal ficelées.

Par ailleurs, il y a aussi plusieurs points que nous aurions souhaité aborder lors de ce 1^{er} CSAL de l'année 2025 :

- **Rémunérations et pouvoir d'achat :**

Les mesures indemnitaires de 2024 restent insuffisantes pour compenser les années de gel de l'indice, et ne répondent ni à l'augmentation de la charge de travail, ni à la dégradation des conditions d'exercice.

- **Transformation numérique et réorganisation des services :**

La modernisation s'avérerait nécessaire, mais sa mise en œuvre sans prise en compte suffisante des besoins des agents, génère des impacts négatifs sur leurs conditions de travail : Exemple avec la refonte du portail applicatif qui a généré un nombre record de messages sur NOVAE.

- **Dialogue social :**

Il se dégrade par des décisions unilatérales, et doit être refondé sur l'écoute et la loyauté, afin que la voix des représentants des personnels soit réellement prise en compte.

Les CSAL ne doivent plus être des chambres d'enregistrement avec uniquement des points présentés pour information.

En conclusion, nous vous rappelons que l'alliance **CFDT/CFTC** réclame toujours :

- * la défense et le maintien des emplois et des missions pour un service public de qualité,
- * une vraie réévaluation de nos grilles indiciaires en tenant compte de l'inflation
- * davantage d'égalité professionnelle hommes-femmes,
- * et toujours plus d'humanité dans la gestion des personnels,